



Construction Ressources Environnement
Aménagement et Habitat durables

CAHIER DES CHARGES DES PROJETS DU POLE CREAHD RECEVABILITE – MODALITES

CRITERES DE RECEVABILITE

1. Le dossier de soumission de projet (Fiche d'intention de projet et Annexe Identité et budget du projet) doit être déposé **dans un format électronique et papier et être complet.**
2. Le **coordinateur**¹ du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation et de labellisation du CREAHD
3. **Sont recevables** les projets :
 - associant **plusieurs entreprises** et au moins l'un des partenaires suivants:
 - Organisme de recherche dans le cadre de projet de recherche fondamentale, industrielle ou de développement expérimental : laboratoires publics ou privés, établissement d'enseignement supérieur, organismes concourant aux transferts de technologies.
 - Organisme de formation dans le cadre d'un projet de formation.
 - susceptibles de **développer l'activité des entreprises concernées**, de favoriser **l'émergence de nouvelles entreprises innovantes ou de nouvelles écotechnologies pour le BTP.**
 - émanant de partenaires du pôle, c'est-à-dire **adhérents** à l'association du pôle CREAHD. Des entreprises ou organismes extérieurs à la région Aquitaine peuvent participer à un projet dès lors que leur participation est essentielle à la réussite du projet et que leurs parts cumulées restent minoritaires à la fois dans les dépenses totales du projet et dans les aides sollicitées.
 - entrant **dans les thématiques identifiées dans les axes stratégiques du CREAHD.** Les projets doivent prendre en compte de manière explicite **la dimension « Aquitaine, terrain d'expérimentation »**

¹ On entend par **Coordinateur**, la personne responsable de la coordination scientifique et technique du projet, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié du CREAHD.

MODALITES DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Le dossier de soumission complet est constitué de :

- la Fiche d'intention de projet renseignant sur la description administrative, scientifique et technique
- l'Annexe « Identité et budget du projet » précisant le montage budgétaire

Le dossier sous forme papier doit **être signé de tous les partenaires.**

INSTRUCTION ET LABELLISATION DES PROJETS

Les projets sont sélectionnés par le pôle CREAHD en fonction de plusieurs critères d'évaluation :

- leur caractère innovant, à **fort impact économique, technique, technologique ou pédagogique**, participant à une meilleure efficacité des acteurs régionaux dans le domaine du Pôle CREAHD,
- une **bonne adéquation** entre les moyens demandés, la capacité identifiée des partenaires à mener à bien le Projet et le volume des tâches identifiées,
- la prise en compte de la notion « **Aquitaine, terrain d'expérimentation** », avec le caractère **explicite du retour d'expérience**, qui permettra d'en exploiter les retombées,
- la pertinence du montage (**qualité et cohérence du partenariat**, répartition des tâches, organisation du pilotage),
- la contribution à la **compétitivité régionale et à l'attractivité de la filière**,
- le souci de **valorisation des résultats** du Projet.

L'instruction des dossiers pourra déboucher sur **la labellisation par le Pôle CREAHD** des Projets déposés.

Le Pôle s'engage à promouvoir les Projets labellisés et à assurer leur suivi.